

FOOT SAVOIE

Bulletin Officiel N° 769

Du 20 mai 2026



District de Savoie de Football

B.P. N° 401 - 73004 CHAMBÉRY CEDEX

Tél : 04 79 33 84 45 ou 06 06 88 69 81

Email : district@savoie.fff.fr

Site : <http://savoie.fff.fr>



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Samedi 20 juin 2026 à 15h30

Salle des Fêtes GRIGNON

14h00

- Accueil des clubs
- Remise des documents pour la nouvelle saison
- Règlement des cotisations District : 140 € et Règlement secrétariat : 195 € soit un chèque ou un virement de 335 €.

15h30

- Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président du District
- Allocution du Président du Club de l'US GRIGNON
- Allocution de Monsieur le Maire de GRIGNON
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue à UGINE le 21 juin 2025
- Approbation du compte-rendu du Secrétaire Général et des Commissions de la saison 2025/2026
- Présentation du Budget Prévisionnel et des Tarifs 2026/2027
- Examen des vœux qui devront avoir été déposés par **ÉCRITS sur feuille à EN-TETE du club avant le 28 Mai 2026**

Pause de quelques minutes

- Questions Diverses qui devront avoir été déposées par **ÉCRITS sur feuille à EN-TETE du club avant le 28 Mai 2026**
- Prise de paroles du Président de LAURAFoot ou de son représentant et des différentes personnalités
- Remise du challenge Robert TARTARAT
- Remise des médailles de Ligue et de District
- Remise des Fanions aux clubs champions et les Ballons d'Honneur
- Allocution et Clôture de l'Assemblée Générale par le Président du District
- Vin d'honneur offert par la municipalité suivi du repas

Vin d'honneur et repas vers 20 heures

**PRESENCE OBLIGATOIRE DES CLUBS
AMENDE DE 140 € EN CAS D'ABSENCE**

SOMMAIRE

Secrétariat	page 2	Commission Féminines	pages 24 à 25
Trésorerie	page 3	Commission Critérium Féminin séniors	page 26
Commission Délégations	page 4	Commission Technique	pages 27 à 28
Commission FMI	page 5	Commission des Règlements	page 29
Commission Sportive	pages 6 à 8	Commission d'Appel Disciplinaire	pages 30 à 31
Commission PEF	page 9	Commission des Arbitres	pages 32 à 36
Commission des Jeunes	pages 10 à 18	Commission Prévention et Ethique	page 37
Commission Futsal	pages 19 à 20	Commission de Discipline	pages 38 à 40
Commission des Coupes	pages 21 à 23	Annexes :	page 41



Partenaire du District de Football de Savoie



Chaque fois qu'il s'agit de faire vivre le Football, nous saisissons la balle au bond.



SECRÉTARIAT

Réunion du Lundi 18 mai 2026

Correspondances Reçues

Courriers reçus du 11 mai au 18 mai 2026

Correspondances Transmises aux Commissions suivantes

Courrier Divers :

Emmanuel BONTRON

Commission des Règlements :

F.C. VILLARGONDRAN - MARTHOD SP. - ENTENTE VAL D'HYERES

Commission d'Appel Disciplinaire :

U.S.C. AIGUEBELLE

Commission Sportive:

U.S. CHARTREUSE GUIERS - FC DE HAUTE TARENTEISE (2) - ASSOCIATION SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE - ENTENTE VAL D'HYERES. - LE HAUT FOOTBALL CLUB DE CHAMBERY - A.S. D'UGINE - F.C. LA ROCHETTE - F. C. CHAMBOTTE (2) - A. FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE

Commission De Discipline

Courrier :

FC DE HAUTE TARENTEISE - CLUB SPORTIF DE BELLEYSAN - SECTION FOOTBALL - LEFEBVRE Rémi – ENT. S. DE TARENTEISE - F.C. VILLARGONDRAN – LE HAUT FOOTBALL CLUB DE CHAMBERY

Rapport :

FC ST MICHEL SP.

Commission Des Arbitres:

Madi AHAMADA – MESTACH Jacky

Commission des Coupes:

GROUPEMENT JEUNES DE L'AVANT PAYS SAVOYARD - F.C. VILLARGONDRAN –AIX F.C.

Commission FAFA:

Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan





TRÉSORERIE

Mercredi 20 mai 2026

Virements :

➤ MONTMELIAN A	149.00 €
➤ FC NIVOLET	1 548.13 €
➤ ETS LE BOURGET DU LAC	635.50 €
➤ USGM LA BATHIE	315.00 €
➤ LE HAUT FOOTBALL CLUB DE CHAMBERY	950.00 €

IMPORTANT

Noter OBLIGATOIREMENT votre numéro d'affiliation dans le libellé de vos virements.

Merci au club ayant procédé à un virement le 25 mars 2026 de **416.02 €** de se manifester, car dans le libellé du virement, nous n'avons ni le numéro d'affiliation, ni le nom du club.

Vous trouverez en annexe de ce Foot Savoie le tableau des sommes dues au District en date du 29 avril 2026.

Ces sommes sont à régler au District avant le 23 mai 2026.

Ce tableau sera adressé aux clubs par mail accompagné du R.I.B du District

Crédit  Mutuel



COMMISSION DÉLÉGATIONS

Président : Jérôme SPADA

Réunion du Lundi 18 mai 2026

Responsable des Désignations :
Jérôme SPADA Tel : 06 76 04 25 57

Toute demande de délégué pour un match **doit impérativement se faire avant le lundi 18h00,**
Précèdent la rencontre.

Ce délai dépassé votre demande ne sera pas prise en compte.

Cette demande doit être faite via l'adresse officielle du club : **n°affiliation@laurafoot.net**

Et renvoyer au District de Savoie avec le fichier Excel ci -joint :

DEMANDE DE DÉLÉGUÉ PAR LES CLUBS

Où

<https://savoie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/106/2022/09/DEMANDE-DE-DELEGUE-PAR-LES-CLUBS-3.xlsx>

koesio
CONNECTION MAXIMALE

Vous accompagne dans
votre transformation
numérique

Retrouvez-nous dans notre
agence de Barberaz
04 79 69 87 60

koesio.com

Impression
Gestion & datas
Informatique
Sécurité
Gestion Documentaire
Communication



COMMISSION FMI

Président : Patrick JANET 06 64 26 44 76

Réunion du Lundi 18 mai 2026

Président : Patrick JANET 06.64.26.44.76

Membre : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Mail : savoiefmi@outlook.fr

FMI : ATTENTION ARRET des anciennes versions FMI

Comme cela a déjà été acté et précisé à plusieurs reprises, nous vous rappelons l'évolution concernant l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée (FMI).

Les versions historiques de la WebApp FMI, à savoir la version 3.9 ainsi que la version 4.0.10, deviennent inutilisables à compter du 1 avril

L'ensemble des clubs devra impérativement utiliser la version 5 de la WebApp FMI, et plus précisément la version 5.0.16.

FMI : caractéristiques des tablettes pour version WEBAPP

Un courrier a été envoyé à tous les clubs concernant cette nouvelle application, dans lequel vous trouverez les caractéristiques indispensables au bon fonctionnement des tablettes

Point d'Attention :

La version d'Android doit être au moins la version 12

Alerte :

Certaines tablettes de certains constructeurs en version Android 15 n'autorise pas la mise en place de la version WEBAPP

Soyez prudent pour l'achat

En termes de choix, les tablettes conseillées sont :

- Préconisation de la FFF :
Marques connues (Samsung, Lenovo ou Apple par exemple)
- Les tablettes fournies par le district : LOGICOM



Sérigraphie - Flocage - Broderie

346 Rue Aristide Bergès - ZI de Bissy - 73 000 CHAMBERY

tel. 04 79 25 62 71

mail. jpcreation@jpcreation.fr



COMMISSION SPORTIVE

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

SÉNIORS

Responsable : Cédric YSARD 07 71 01 89 31

Adjoint : Sauveur MICALLEF 06 23 06 49 93

Réunion du Lundi 18 mai 2026

Présents : Cédric YSARD, Sauveur MICALLEF, Jacky GACHET

RAPPELS AUX CLUBS

Article 34-2-1 : Sauf cas de force majeure, les deux dernières journées se joueront le même jour. Une dérogation pourra être accordée dans les niveaux inférieurs du District pour des rencontres dont le résultat n'aura pas d'incidence pour le classement.

COURRIER CLUB

E.S TARENTOISE 2 : lu et noté, mail transmis à la commission de discipline

Lire note au club AIX FC 2 concernant la rencontre D1 du 10 mai 2026 (Feuille de match non parvenue).

F.C HAUTE TARENTOISE : lu et noté, planning séniors du 24 mai 2026

MARTHOD SP : lu et noté, mail transmis à la commission compétente pour réponse.

Reçu fiche navette commission discipline, concernant dossier D3 A match N°53974486 du 01 mars 2026

NOTES AUX CLUBS

Rencontre D5A ENT. F. CHAUTAGNE 2/ MARTHOD SP 1 du 26 avril 2026.

Cf Article 33 règlement LAuRAFoot : Feuille de match papier :

Après plusieurs demandes de nous fournir la feuille de match papier, le non-envoi ou l'envoi hors délai de cette feuille de match entraîne l'application d'une amende pour le club recevant. La non-transmission de la feuille de match dans un délai de vingt jours suivant la rencontre (championnat ou coupe), entraînera un retrait d'un point avec sursis à l'équipe ENT. F. CHAUTAGNE 2 ayant 1 point avec sursis datant du 22 octobre 2025 championnat Automne.

Une pénalité de 1 point ferme à partir de la deuxième infraction.

Décision

La Commission sportive sanctionne le club ENT. F CHAUTAGNE 2, 1 point de pénalité ferme au classement général D5A. Demande au club de nous faire parvenir impérativement la feuille de match du 26 avril 2026, afin d'homologuer le score et les sanctions disciplinaires.

Une fiche navette Amende sera établie pour faire suivre à la trésorerie, pour document non reçu à ce jour.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF



RAPPELS AUX CLUBS

Cf Article 33 règlement LAuRAFoot feuilles de Match : Le non-envoi ou l'envoi hors délai de la feuille de match entraîne l'application d'une amende pour le club recevant. La non-transmission de la feuille de match dans un délai de vingt jours suivant la rencontre (championnat ou coupe), entraînera un retrait d'un point avec sursis à l'équipe concernée dans son championnat puis un point ferme à partir de la deuxième infraction, et ainsi de suite pour chaque match dont la feuille de match ne sera pas envoyée. Dans le cas où le non-envoi de la feuille de match serait à imputer au club visiteur, ce dernier pourra être sanctionné à la place du club recevant. Le non-envoi ou l'envoi hors délai de la feuille de match entraîne l'application d'une amende pour le club recevant. Une fiche navette sera établie pour la trésorerie.

En attente de FMI ou Feuille de match papier, rencontre du 10 mai 2026.

Rencontre D1 du 10 mai 2026 AIX FC 2 / E.S TARENTOISE2,

La commission demande au club AIX FC 2 de nous fournir une feuille de match papier avec composition des équipes, score, avertissements, les officiels, les délégués du club, sous peine d'application l'article 22-5 du règlement du District.

Fiche navette amende sera établie pour faire suivre à la trésorerie (pour document non reçu à ce jour).

Rappel suite inversion match Aller :

Les Indemnités du match aller ayant été réglées par le club U.S CHARTREUSE GUIERS 2 lors du match retour D3A du 24 mai 2026, A.S NOVALAISIEENNE 1/ U.S CHARTREUSE GUIERS 2, les indemnités d'arbitrage sont à la charge du club A.S NOVALAISIEENNE 1.

HOMOLOGATIONS

Rencontre retour n°53974500 (D3A) du 09 mai 2026 à 20H F.C CHAMBOTTE 3 / LE HAUT FOOTBALL CLUB DE CHAMBERY, (Amende pour forfait).

La commission Sportive, donne match perdu par pénalité -1 point au classement Général pour 1er forfait au club F.C CHAMBOTTE 3,

Résultat : à homologuer

F.C CHAMBOTTE 3 :	0 But,	moins -1 pt
LE HAUT FOOTBALL CLUB DE CHAMBERY 1 :	3 Buts,	3 pts.

La commission sportive a été avisée du forfait du club FC CHAMBOTTE 3.

Rencontre retour n°53976996 (D4B) du 10 mai 2026, BAUGES F.C /F.C BELLE ETOILE MERCURY 3. (Amende pour forfait)

La commission Sportive, donne match perdu par pénalité -1point au classement Général pour 1er forfait au club F.C BELLE ETOILE MERCURY 3.

Résultat : à homologuer

F.C BELLE ETOILE MERCURY 3 :	0 But,	moins -1 pt
BAUGES F.C 1 :	3 Buts,	3 pts.

La commission sportive a été avisée du forfait du club F.C BELLE ETOILE_MERCURY 3.

Article 39-4 du règlement du District :

Le club BAUGES F.C 1 s'étant déplacé au match aller le 23 novembre 2025 à F.C BELLE ETOILE MERCURY 3, le club de FC MERCURY doit indemniser 50Kms x2€ = 100€

Une fiche navette pour la trésorerie a été éditée pour créditer le compte du club BAUGES F.C 1.

Rencontre retour (D5A) MARTHOD SP 1/ MONTMELIAN AF3 du 10 mai 2026.

2ème forfait du club MONTMELIAN AF3 (Amende pour forfait)

La commission Sportive donne match perdu par pénalité -1 point au classement Général, pour 2ème forfait du club MONTMELIAN AF3

Résultat : à homologuer



Foot SAVOIE



PV N° 769 du 20 mai 2026

MARTHOD SP 1 :	3 Buts,	3 pts
MONTMELIAN AF3 :	0 But,	moins -1pt

La commission sportive a été avisée du forfait du club MONTMELIAN AF 3

Article 39-4 du règlement du District :

Le club MARTHOD SP 1 s'est déplacé au match Aller le 12 avril 2026 à MONTMELIAN AF 1, le club MONTMELIAN doit indemniser 46Kms x2€= 92€

Une fiche navette pour la trésorerie a été éditée pour créditer le compte du club MARTHOD SP 1.

Match D2 N° 53997882 F.C DU NIVOLET 1/ A.S CUINES 2 du 25 avril 2026 la Commission des Règlements décide match perdu par pénalité – 1 point au classement Général pour l'équipe de l'AS. CUINES LA CHAMBRE

Résultat :

FC NIVOLET :	2 buts,	3 pts
A.S CUINES LA CHAMBRE :	0 but,	moins (-1) pt.

Match D4 A N° 53975712 F.C SUD LAC 2 / A.S BARBERAZ 1 du 26 avril 2026

La Commission des Règlements :

Décide match perdu par pénalité -1 point au classement Général pour l'équipe de A.S BARBERAZ.

Résultat :

FC SUD LAC 2 :	1 but,	3 pts
AS BARBERAZ :	0 but,	moins (-1pt)

MATCHS COMMISSIONS COMPETENTES

Commission Appel Règlementaire :

Match N° 53976697 du 23 mars 2026 U.S.C AIGUEBELLE 1 / E.S. TARENTEISE 2.

Commission Appel réglementaire LAuRAFoot du 27 mars 2026

Match n° 53975575 D2 du 30 novembre 2025 F.C NIVOLET 1/ US CHARTREUSE 1.

Reçu compte rendu de l'audition du 06 mai 2026.

Commission discipline :

Rencontre n° 53974486 D3A du 08 mars 2026 F.C SUD LAC 1 contre LE HAUT FOOTBALL CLUB CHAMBERY 1.

Reçu compte rendu de l'audition 11 mai 2026.

Résultat : FC SUD LAC 1 est déclaré vainqueur sur le score de 3/2, score acquis sur le terrain.

Commission Règlement : Evocation

Match D2 N° 53975969 CHAM. SPORT 1/ C.A MAURIENNE 1 du 03/05/2026

DEMANDE DE MODIFICATIONS POUR LE 24 MAI 2026

D5A du 23 mai 2026 20H :

Match n°55479978 CHAMBERY SPORT 73 2 / MARTHOD SP 1 demande effectuée sur Footclubs pour avancer la rencontre à 18H, maintenue à 20H pas de réponse du club adverse (stade BOUTRON -SY-NT-E6)

D5B du 24 mai 2026 :

Match n° 55480619 ENT.S DRUMETTAZ MOUXY 4/ CŒUR DE SAVOIE 2 se déroulera à 15H (Stade des Fins1 -PN-T4)

Responsables Séniors : Cédric YSARD : 07 71 01 89 31

Sauveur MICALLEF : 06 23 06 49 93





COMMISSION PEF

PROGRAMME ÉDUCATIF FÉDÉRAL




Membres : Damien BILLIET, Edouard FROGER, Alain CAREGLIO, Christelle LEVASSEUR



En lien avec les prérequis publiés précédemment (c'est-à-dire 3 fiches actions PEF formalisées sur la plateforme avant le 19 avril 2026), voici la liste des 12 clubs invités à la « Faites du PEF » :

- GJ LA SAVOYARDE
- AIX FC
- AS UGINE
- CHAMBERY SF
- ES DRUMETTAZ MOUXY
- FC MERCURY
- FC NIVOLET
- FC SUD LAC
- JS CHAMBERIENNE
- UO ALBERTVILLE
- US CHARTREUSE GUIERS
- US LA MOTTE SERVOLEX

Cet évènement se déroulera le mercredi 17 juin après-midi à LAISSAUD.

 	<p>PARTENAIRE DU DISTRICT DE SAVOIE DE FOOTBALL SPONSOR DES COUPES DE SAVOIE UNE POLITIQUE 100 % CLUB, UNE SALLE D'EXPOSITION LES PLUS GRANDES MARQUES, UNE EQUIPE A VOTRE DISPOSITION</p> <p>450, Avenue de Chambéry—73230 ST ALBAN LEYSSE Tél. : 06 76 65 08 70 - Email : fv@teamsport2000.fr</p>	 
--	---	--



COMMISSION DES JEUNES

Président : Jacky GACHET : 06 12 22 99 82

U20

Responsable : Alain HANS 06 28 06 72 52 / 09 81 68 31 63

Réunion du Lundi 18 mai 2026

CHAMPIONNAT

MATCH DU 23 mai 2026

Match N° 54001922 US-DOMESSIN / JS-CHAMBERY

Match N° 54001925 FC-CHAMBOTTE / ENTS DRUMETTAZ MOUXY

Match N° 54001926 AIX les BAINS / US-LA RAVOIRE à 14H00

HOMOLOGATION

Match N° 54001915 FC AIX les BAINS / ST-BALDOPH Forfait D'AIX les BAINS
FC ST-BALDOPH 3 BUTS 3 POINTS
FC AIX les BAINS 0 BUT MOINS – 1 point

Match N° 54001916 US LA RAVOIRE / JS-CHAMBERY Forfait de JS CHAMBERY
US LA RAVOIRE 3 BUTS 3 POINTS
JS CHAMBERY 0 BUT MOINS-1 POINT

NOTE AUX CLUBS

Afin de pouvoir faire un prévisionnel de poule pour la saison 26/27 la commission demande de faire une pré-inscription par mail afin de voir le nombre éventuel d'équipes qui risque de s'engager ceci avant L'AG.

Reçu ce jour accord ENT VAL D'HYERES





Foot SAVOIE



PV N° 769 du 20 mai 2026

U17 Martine LECHALARD : 06 13 59 62 41

Réunion du Lundi 18 mai 2026

TOUS les matchs sont programmés à 15H00 et ne peuvent être retarder que si l'éclairage est homologué, de plus toutes les modifications se font sur FOOTCLUB avec accord des deux clubs concernés

NOTE AUX CLUBS – RAPPEL IMPORTANT

Il est rappelé aux clubs qu'il est obligatoire d'appeler le délégué de terrain de votre secteur afin qu'il vienne vérifier l'état de celui-ci.

Tout manquement au règlement sera amendé.

IL EST OBLIGATOIRE DE NOTER LE N° DU MATCH, CATEGORIE POUR CHAQUE COURRIER SANS CELUI-CI LE COURRIER NE SERA PAS VALIDE.

LIEUX ET HORAIRES DES MATCHS

Les matchs U 17 du CA MAURIENNE se joueront stade GAVARINI

Les matchs U17 de CHAMBOTTE se joueront toute la saison à LA BIOLLE

Les matchs de la JS CHAMBERIENNE se joueront au stade LEVEL

Les matchs de CHAMBERY-COGNIN se joueront au stade Michel VALLET à CHAMBERY

Les matchs de LA RAVOIRE se joueront au stade M. BASSET à 16H00

CHAMPIONNAT

D2 Match n° 55417577 ST PIERRE SPORT / US LA RAVOIRE 2 à 18h00

D3 Match n° 55418554 GJ LA SAVOYARDE 2 AS BARBERAZ 1 à 12H45

NOTE AUX CLUBS

Les clubs programmant leurs matchs avant 13h30 s'exposent au risque de ne pas avoir d'arbitre officiel.

U15 Gilles HUNSTEDT : 06 11 58 79 78

Réunion du Lundi 18 mai 2026

Pour répondre à vos demandes de changements de dates ou d'horaire, il faut le faire par FOOT-CLUB. Avec l'accord du club adverse pour que la commission valide. **ATTENTION Valider dans les délais sinon refus automatique.**

COURRIERS DES CLUBS

F.C. AIX / FC SUD LAC / LA SAVOYARDE / E.S TARENTOISE (Planning).



Foot SAVOIE



PV N° 769 du 20 mai 2026

LIEU DES RENCONTRES JOURNÉE matchs non joués remis au 20 MAI 2026

D.1.

Match N°. 55477325. GJ LA SAVOYARDE 1 / US. LA MOTTE SERVOLEX 2. Se joue :

Au stade des MARAIS à LAISSAUD.

D.2.

Match N°. 55476879. E.S. TARENTEISE 1 / F.C. MERCURY 2 Se joue le :

27 MAI à 15H00 à AIGUEBLANCHE.

Match N°. 55476880. F.C. MAURIENNE 1 / ASHCS LA BATHIE 1 Se joue :

Au stade de ST. MICHEL.

D.3 POULE A.

Match N°. 55495004. AIX F.C. 2 / F.C. SUD LAC 1, Accord des deux clubs, Se joue le **MERCREDI 20 MAI MATCH INVERSE.**

SE JOUE À VOGLANS 18H30.

D.3. POULE B.

Match N°. 55483498. ST. PIERRE SPORT 2 / J.S. CHAMBERIENNE 1 Se joue :

Au stade **NOVET à 12h00 ST. PIERRE D'ALBIGNY.**

D.3.POULE C.

Match N°. 55482731. F.C. MERCURY 3 / F.C MAURIENNE 2. Se joue à **12H.**

Match N°. 55483130. HAUTE TARENTEISE 2 / F.C. MERCURY 3.

Se joue le **MERCREDI 27 MAI À 15H30.**CONFIRMATION DES DEUX CLUBS).

Match N°. 55483132. GJ. LA SAVOYARDE 2 / U.O.ALBERTVILLE. 1 Se joue à MONTMELIAN.

LIEU DES RENCONTRES (Journée Matches décalés)

D.3.POULE A. (Journée N°. 09 du 31 mai).

Match N°. 55495021. ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY 2 / F.C. CHAMBOTTE 2.

Accord des deux clubs pour jouer le **SAMEDI 30 MAI à 15H00.**

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES A ENVOYER POUR LE LUNDI 25 MAI

D.2.-Match N°. 55476859. ST. PIERRE SPORT 1 / F.C. MERCURY 2.

D.3.C. Match N°. 55482864. ES. TARENTEISE 2 / ENT.BASSE MAURIENNE1.

U13

Yann Thill 06 50 96 07 02

Réunion du Lundi 18 mai 2026

INFO AUX CLUBS

Rappel du règlement aux clubs : vous devez envoyer un mail au District de Savoie pour toute équipe forfait avant le vendredi midi précédent le samedi du match, à contrario au plus tard le lundi midi suivant le match.



Foot SAVOIE



PV N° 769 du 20 mai 2026

Les équipes concernées par la PITCH, les matchs sont déplacés au jeudi 14 mai 10h30 et samedi 23 mai aux heures initialement prévues.

La règle reste la même : pour la phase de printemps, seules les modifications (changement de date, d'horaire, de lieu, de stade, inversion, etc.) saisies sur FOOT-CLUB seront prises en compte, et ce, jusqu'au vendredi précédent la date du match à 12h.

Les demandes tardives se retrouvent en Non-homologation à partir du week-end ou en refus automatique dès le lundi 00h01.

Donc nous vous rappelons de bien vouloir effectuer vos demandes dans les meilleurs délais afin d'obtenir une réponse des clubs adverses et d'éviter tout refus automatique consécutif suite de la mise à jour de l'outil.

Aucune demande transmise par mail ne pourra désormais être traitée.

Nous vous remercions par conséquent de bien vouloir vérifier chaque semaine les notifications et demandes de modification directement sur la plateforme FOOT-CLUB.

Les poules composées de 10 ou 12 équipes créent des journées supplémentaires que nous ne pouvons supprimer. La phase de printemps se déroulera bien sur 8 journées.

Les journées affichées du 27 / 29 ET 30 JUIN NE SONT PAS A JOUER !!!

**L'ensemble de la catégorie U13.
Avec l'obligation de la transmettre au plus tard le dimanche soir avant 20h00.**

Utilisation de la FMI est obligatoire

LISTE ET DATE DES MATCHS AVANCEES OU DECALER

JEUDI 21 MAI :

AIX F.C. 4 contre F.C. NIVOLET 5 à 17h30 Stade GARIBALDI **D3 Poule A.**

SAMEDI 23 MAI à 13h30 au Stade MUNICIPAL suite INVERSION :

• U.S. LA RAVOIRE 2 contre DOMESSIN 1 **D2 Poule A**

MERCREDI 27 MAI à 15H45 Stade des ILES :

• GJ LA SAVOYARDE 1 contre ST PIERRE 1 **D1 Poule A**

SAMEDI 6 JUIN à 18H Stade des FINS :

• ENT. DRUMETTAZ MOUXY contre GAPS 1 **D1 Poule A**

LIEU ET DATE DES MATCHS REPORTÉ POUR INTEMPERIE

SAMEDI 23 MAI :

SAUF ACCORD ENTRE CLUB POUR JOUER UN MERCREDI.

GAPS 2 contre G.J. LA SAVOYARDE 3 **D2 Poule A**

GAPS 3 contre G.J. LA SAVOYARDE 4 **D3 Poule A.**

U.O. ALBERTVILLE contre CA MAURIENNE **D2 Poule C**



Foot SAVOIE



PV N° 769 du 20 mai 2026

LIEU ET DATE DES MATCHS REPORTÉ POUR COUPE PITCH

SAMEDI 23 MAI :

SAUF ACCORD ENTRE CLUB POUR JOUER UN MERCREDI.

GAPS 1 contre CHAMBERY SPORT 73 1 **D1 Poule A**

ENT. BASSE MAURIENNE 1 contre A.S. HTE COMBE SAVOIE 1 **D1 Poule C**

AMENDES POUR FORFAIT

55549864	U13	09/05/2026	A.S. MONT JOVET BOZEL	FORFAIT	35 €	DISTRICT
----------	-----	------------	--------------------------	---------	------	----------

FMI

- Les FMI sont actives pour les matchs U13 pour toutes les poules D1, D2 et D3.

LA FMI EST OBLIGATOIRE POUR L'ENSEMBLE DES DIVISIONS.

Pensez à installer la nouvelle version

LES FEUILLES DE MATCH NE SERONT A UTILISER UNIQUEMENT EN CAS DE PROBLEME DE FMI.

Les feuilles de match U13 devront être transmises au District de Savoie au plus tard le lundi soir avant 18h00

[Vous pouvez envoyer la feuille de match en photo par mail au District.](#)

U11 Fabien FONTAINE 06 32 60 14 18

Réunion du Lundi 18 mai 2026

Samedi 23 mai : une journée optionnelle est proposée

Samedi 30 mai : J8 en ligne sur le FAL

Samedi 6 juin : J9

Documents non saisis sur le FAL – Plateaux J6 du 2 mai 2026

D1

- A.S. DE BARBERAZ (feuille d'effectif)

D2/D3

- J.S. CHAMBERIENNE (feuille d'effectif)

- ENT. FOOTBALL CHAUTAGNE (feuille de critérium)



DERNIER DELAI : Retour des documents manquants sur le FAL avant le lundi 25 mai 2026 sous peine d'amende de 35 euros.

Documents non saisis sur le FAL – Plateaux J7 du 9 mai 2026

D1

- F. C. CHAMBOTTE (feuille d'effectif)
- CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL (feuille d'effectif)
- UNION SPORTIVE CULOZ GRAND COLOMBIER (feuille d'effectif)
- U.S. LA MOTTE SERVOLEX (feuille d'effectif)
- A.S. DE BARBERAZ (feuille d'effectif)

D2/D3

- J.S. CHAMBERIENNE (feuille d'effectif)
- F.C. SUD LAC (feuille de critérium)
- CLUB SPORTIF DE BELLEYSAN (feuille d'effectif)
- A.S. MONT JOVET BOZEL (feuille d'effectif)
- U.S. CHARTREUSE Guiers (feuille d'effectif)
- F.C. DES BAUGES (feuille de critérium et d'effectif)
- F.C. ST BALDOPH (feuille d'effectif)
- F.C. BELLE ETOILE MERCURY (feuille d'effectif)
- F.C. VILLARGONDRAN (feuille de critérium et d'effectif)
- A.S. MONT JOVET BOZEL (feuille d'effectif)
- U.S. MODANE (feuille d'effectif)
- ENT BASSE MAURIENNE (feuille d'effectif)

Retour des documents manquants sur le FAL avant le lundi 25 mai 2026 sous peine d'amende de 35 euros.



Réunion du lundi 18 mai 2026

LA JOURNÉE J+ PREVUE LE SAMEDI 16 MAI EST REPORTÉE AU SAMEDI 23 MAI 2026.

**LES JOURNEES DU SAMEDI 30 MAI ET DU 6 JUIN 2026
SONT SUR LE LAL.**

LES CLUBS CI-DESSOUS SERONT AMENDÉS DE 35 €, SI LEUR FEUILLE DE PLATEAU DE LA JOURNÉE DU SAMEDI 9 MAI 2026 NE SONT PAS PARVENUE AVANT LE LUNDI 25 MAI 2026.

**AS NOVALAISIEENNE
US CHARTREUSE GUIERS
CHAMBERY SPORT 73
FC ST BALDOPH**



Foot SAVOIE



PV N° 769 du 20 mai 2026

UO ALBERTVILLE

LES CLUBS CI-DESSOUS SERONT AMENDÉS DE 35 €, SI LEUR FEUILLE DE PRESENCE DE LA

JOURNEE DU 9 MAI 2026 NE SONT PAS PARVENUE AVANT LE LUNDI 25 MAI 2026.

CLUB SPORTIF DE BELLEYSAN
GROUPEMENT JEUNES AVANT PAYS SAVOYARD
CHAMBERY SPORT 73
GROUPEMENT JEUNES US CHAMBERY COGNIN
FC LA ROCHETTE
FC VILLARGONDRAN
JS CHAMBERIENNE
UO ALBERTVILLE
AS MONT JOVET BOZEL
USC AIGUEBELLE

METTRE VOS FEUILLES DE PLATEAU ET DE PRESENCE SUR LES DEUX SECTEURS, DEBROUILLES ET DEBUTANTS.

U7 Édouard FROGER 06 10 56 18 18

Réunion du Lundi 18 mai 2026

Responsable : Edouard FROGER (06.10.56.18.18)

Membre : Bernard BERTHET

Engagements :

Au printemps 2026, les U6/U7 joueront à 4 vs 4, sur 2 niveaux de pratique N1 & N2

101 équipes engagées sur le printemps 2026

- 42 équipes sur le niveau 1 (débrouillés)
- 59 équipes sur le niveau 2 (débutants)

Modifications des horaires :

Merci d'envoyer un mail directement à efroger@savoie.fff.fr, pour une prise en compte rigoureuse de vos demandes de modifications.

Logiciel FAL :

Quelques dysfonctionnements ont été constatés sur l'utilisation du FAL, via le site du District de Savoie :

- Certaines dates n'apparaissent pas
 - Le nombre d'équipes participantes ne remonte pas correctement
- = **Merci de passer exclusivement et directement via l'outil FAL (application).**

Les feuilles de plateaux et les feuilles d'effectifs doivent être déposées sur les 2 niveaux de pratique (N1 et N2) :

Plateaux du Printemps 2026 : (amende de 35€)

Festifoot N1 du samedi 02 mai 2026 : amendes à partir du mercredi 20 mai

- Feuilles d'effectifs manquantes :
N1 : USC AIGUEBELLE

Festifoot N2 du samedi 09 mai 2026 : amendes à partir du mercredi 27 mai

- Feuilles de plateaux manquantes :
N2 : AS CUINES, US CHARTREUSE GUIERS
- Feuilles d'effectifs manquantes :
N2 : AS CUINES, USC AIGUEBELLE, US GRIGNON, US ST REMY, AS BOZEL, CA YENNE, AS BOZEL, GJ US CHAMBERY COGNIN

Calendrier 2026 :

- U6/U7 : samedi 23 mai (Journée optionnelle sur inscription)
- U6/U7 : samedi 30 mai (Diffusion dans le F.A.L.)

JOURNÉE NATIONALE DES DÉBUTANTS Samedi 06 juin, au Parc Olympique d'ALBERTVILLE



Sur inscription soit le matin, soit l'après midi
Les formulaires d'engagements vous seront transmis en semaine 21 (entre le 19/05 et le 22/05)
2 niveaux de pratique (N1 & N2)



COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Les nouveaux engagements :

Si vous souhaitez ajouter une ou plusieurs équipes, merci d'adresser un mail officiel à : district@savoie.fff.fr avec copie à efroger@savoie.fff.fr

Tous les calendriers sont disponibles via l'interface F.A.L.

F.A.L. (accessible via Footclubs) :

Pour rappel, en tant qu'utilisateur Footclubs, il faut avoir les profils « Organisation » & « Compétitions » pour accéder au FAL.

Les clubs « accueil » doivent identifier (cocher) dans le F.A.L. :

- Les équipes présentes
- Les équipes absentes ayant prévenu
- Les équipes absentes sans prévenir (**amende de 35 €**)

Les clubs qui ne déposeront pas les feuilles de plateaux seront amendés de 35 €

Les clubs qui ne déposeront pas les feuilles d'effectifs seront amendés de 35 €

Une période 15 jours vous est accordée pour déposer tous les documents, via le F.A.L.

Dans le F.A.L. les feuilles d'effectifs doivent être déposées sur les plateaux U6 et U7 (quand ils sont associés) et sur les plateaux U9 débrouillés et U9 débutants quand vos équipes sont sur les mêmes sites (dépôt de la feuille d'effectif pour chaque niveau ou chaque site).

Information : il est préférable de rendre diffusable les coordonnées de vos référents dans le F.A.L. (mise à jour directe et simultanée dans FootClubs et donc sur le site du District).

Le correspondant Footclubs est habilité à rendre vos coordonnées diffusables.

Les modifications de sites (lieu ou stade) et des horaires sont gérées uniquement par le centre de gestion. Merci de nous transmettre vos modifications dans les meilleurs délais à J-5 (le lundi précédent le plateau ou le critérium du samedi).

Tous les documents relatifs à l'organisation des pratiques U6/U7, U9 et U11 sont disponibles sur le site du District de Savoie de Football :

<https://savoie.fff.fr/simple/pratiques-u7-u9-u11-u13/>



COMMISSION FUTSAL

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

Réunion du Lundi 18 mai 2026

CHAMPIONNAT INTERDÉPARTEMENTAL

LES CALENDRIERS SONT EN LIGNE.

POULE HAUTE SUR LE SITE DU DISTRICT DE L'ISERE.

CORRESPONDANT DU DISTRICT 38 : M CARRETERO Christophe 06 99 88 64 01

Carretero.c70@gmail.com

POULE BASSE SUR LE SITE DU DISTRICT DE LA SAVOIE.

Journée 6

REPORTE DATE ULTERIEURE EN ATTENTE DE PROPOSITION DE DATE

CETTE DEMANDE DEVIENT URGENTE

FUTSAL LAC ANNECY 2

-

FUTSALBOURGET UNITED

Journée 9

VENDREDI 22 MAI 2026 - 21H30

FUTSAL LAC ANNECY 2

-

A. FUTSAL ROCHETTE O 2

DIMANCHE 24 MAI 2026 - 17H00

U.O.A

-

FUTSALBOURGET UNITED

Journée 10

SAMEDI 30 MAI 2026 - 17H00

A. FUTSAL ROCHETTE O 2

-

U.O.A

SAMEDI 30 MAI 2026 - 18H00

CBF74 2

-

FUTSAL LAC ANNECY 2

POULE HAUTE

JOURNEE 11

SAMEDI 23 MAI 2026 20H00

FUTSAL PAYS VOIRON

-

THONON AS



SAMEDI 23 MAI 2026 21H00
AFK MONTMELIAN

AS FUTSAL MOUTIERS

NOTE AUX CLUBS

US CHARTREUSE GUIERS et AS FUTSAL MOUTIERS :

Avant le lundi 25 mai 2026 18H00, merci de fournir un rapport circonstancier sur les rencontres du championnat futsal poule haute du mercredi 18 Mars 2026 entre US CHARTREUSE GUIERS et AS FUTSAL MOUTIERS et celle du 7 mai 2026 entre AS FUTSAL MOUTIERS et US CHARTREUSE GUIERS

- Horaires des rencontres
- Gymnases
- Arbitres présents ou pas
- Diverses informations que les districts devraient connaître.

CHAMPIONNAT INTERDÉPARTEMENTAL - mode de défraiement des arbitres

Comme vous le savez, le mode de défraiement des arbitres est différent entre le district de Savoie / Haute-Savoie et de l'Isère.

Après discussion avec le président de la commission Futsal du district de Savoie et avec l'aval de nos présidents de district respectif (73 et 38), voici ce qui nous apparaît comme la meilleure solution :

- Pour les équipes d'Isère jouant en Savoie / Haute Savoie : Pas d'arbitres à régler.
- Pour les équipes d'Isère jouant en Isère et recevant un club de Savoie / Haute Savoie : Le club recevant règle les 2 arbitres.
- Pour les équipes d'Isère jouant en Isère et recevant un club d'Isère : Chaque club règle les 2 arbitres.
- Pour les équipes de Savoie / Haute Savoie jouant en Isère : Pas d'arbitres à régler.
- Pour les équipes de Savoie / Haute Savoie jouant en Savoie / Haute Savoie : Fonctionnement habituel.

Pour le temps de jeu où une différence est pratiquée.

En Isère, temps de jeu de 2 fois 20 minutes en temps décompté.

En Savoie/Haute Savoie, si le gymnase a des installations le permettant et 2 arbitres officiels présents, choix aux clubs recevant de faire 2 fois 20, temps décompté ou 2 fois 25 sans décompte. La règle officielle dans les lois du jeu étant 2 fois 20, arrêts de jeu décomptés, nous vous demandons au maximum d'appliquer cette formule.

Bien évidemment, la formule choisie doit être confirmée au club se déplaçant avant le début de la rencontre.

Un grand merci aux clubs et encore toutes nos excuses pour cet apport de précisions tardif.



COMMISSION DES COUPES

Président : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Président : Jérôme SPADA 06.76.04.25.57

Membres : Ghislaine RAYNAL, Patrick JANET

Réunion du Lundi 18 mai 2026

Présents : Patrick JANET, Jérôme SPADA.

Excusée : Ghislaine RAYNAL

COUPE DE FRANCE 2026-2027 ENGAGEMENTS

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via [FOOTCLUBS](#) des engagements pour l'édition 2026/2027 de la Coupe de France (seniors libres).

► **Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant OBLIGATOIREMENT leur accord.**

Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord avant le 14 juin 2026 et bien vérifier ensuite que le statut « pré-engagé » n'apparaît plus.

Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « engagé » doit s'afficher.

► **Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé la saison 2025/2026,**
vous devez vous inscrire via le menu :

« Epreuves (Championnats & Coupes) – Compétitions officielles » puis « Nouvel engagement (+) »
puis « Fédération Française de Football ».

Cliquez ensuite sur la compétition pour laquelle vous souhaitez engager une équipe puis cliquez sur « Etape suivante ». Enfin, renseignez les éléments demandés (choix de l'équipe, de l'installation sportive et desideratas) puis validez l'ensemble de vos actions.

La date limite d'engagement est fixée au 24 juillet 2026 (dernier délai)

Droits d'engagement : 52 Euros

ORGANISATION DES FINALES

La commission des Coupes et les membres du Comité Directeur ont validés ce lundi 15 décembre 2025 les clubs organisateurs des finales 2025-2026 :

Pour les coupes U15 à 8, U15, U17 et U20 du samedi 13 juin 2026 :

AS BARBERAZ

Les finales séniors féminines et masculines auront lieu le samedi 6 juin 2026 chez le vainqueur du championnat de Division 1 de la saison dernière à savoir :

VAL D'HYERES

La commission des Coupes remercie les clubs qui ont candidatés mais non retenus



Réunion des clubs finalistes des Coupes de Savoie 2026

Le District de Savoie organise une réunion d'information et d'organisation pour les Finales de Coupes.
Elle concernera uniquement les clubs finalistes.

Le lundi 25 mai 2026 à 19h00

Au siège du District de Savoie de Football

(AUDITORIUM)

Maison des Sports

90, Rue Henri Oreiller

73000 CHAMBERY

Veuillez trouver ci-dessous la liste des clubs finalistes :

USC AIGUEBELLE, ES TARENTEISE, COGNIN SP, FC LAISSAUD, ENT PORT-BOURGET, US DOMESSIN, FC CHAMBOTTE, AIX FC, FC DES BAUGES, AS BOZEL, ENT DRUMETTAZ, FC MERCURY, LA SAVOYARDE, CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL, (GAPS si vainqueur du match à rejouer)

Présence OBLIGTOIRE du Président et entraîneur de chaque club

Sont également invités les deux clubs organisateurs des finales jeunes et séniors :

VAL D'HYERES et AS BARBERAZ

TIRAGE DES COUPES DE SAVOIE

INFORMATION COUPE DE SAVOIE

A partir de cette saison en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, **plus de prolongation (hormis pour les finales)**, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

Les finales séniors féminines et masculines auront lieu le samedi 06 juin 2026 à :

VAL D'HYERES

Les clubs tirés RECEVANT devront prendre leur tablette pour la FMI

CORTADE A 18H00

USC AIGUEBELLE

vs

ES TARENTEISE

RAFFIN A 15H30

COGNIN SP 2

vs

FC LAISSAUD 2

FEMININES A 8 A 11H00

ENT PORT-LE BOURGET

vs

US DOMESSIN



Foot SAVOIE



PV N° 769 du 20 mai 2026

U18 F A 13H30

FC CHAMBOTTE

vs

AIX FC

Les finales jeunes U15 à 8, U15, U17 et U20 auront lieu le samedi 13 juin 2026 à :

AS BARBERAZ

Les clubs tirés RECEVANT devront prendre leur tablette pour la FMI

U20 TRIQUET A 13H00

ENT S DRUMETTAZ MOUXY

vs

US DOMESSIN

U17 TRONCY A 18H00

CHAMBERY SAVOIE FOOT

vs

AIX FC ou GAPS

U15 PILLET A 15H30

FC MERCURY

vs

GRPT LA SAVOYARDE

U15 A 8 A 11H00

FC BAUGES

vs

AS BOZEL



FÉMININES SÉNIORS

Président : **GACHET JACKY** 06 12 22 99 82

Responsable : **Alain HANS** 06 28 06 72 52

Réunion du Lundi 18 mai 2026

IMPORTANT

Suite au rajout du club du d'AIX FC dans le championnat « Féminines Séniors district » de printemps et que ce même championnat est en match aller/retour, tous les clubs auront 2 matchs perdus contre AIX FC pour que leur arrivée n'ait aucune incidence sur le classement final.

Les matchs se joueront exactement comme les matchs normaux, FMI, la seule différence sera que tous les matchs contre AIX FC seront homologués à 0 point pour les deux clubs.

CHAMPIONNAT

CHAMPIONNAT LE 24/05/2026

MATCH N° 54502404 FC LA ROCHETTE / JS CHAMBERY à 12H00

MATCH N° 54502400 ENTF CHAUTAGNE / ST REMY

MATCH N° 54502401 AIX les BAINS / US DOMESSIN

MATCH N° 54502403 USC-AIGUEBELLE / CŒUR de SAVOIE

MATCH N° 54502402 FC-HAUTE TARENTOISE / ENT A PORTUGAIS CROIX ROUGE -ES BOURGET se **jouera à AIME la PLAGNE**

AMENDE FORFAIT

USC AIGUEBELLE : Doit 35 euros au district premier forfait
Doit le déplacement de ENT-A. PORTUGAIS CROIX ROUGE-ES BOURGET au match aller
49 KMS X 2 € = 98 euros

AIX les BAINS : Doit 50 euros au district deuxième forfait



Foot SAVOIE



PV N° 769 du 20 mai 2026

HOMOLOGATIONS

Match N° 54502370 ENT CHAUTAGNE / FC AIX LES BAINS match perdu aux 2 clubs

ENT CHAUTAGNE	0 but	0 but
FC AIX LES BAINS	0 point	0 point

Match N° 54502382 ENT CHAUTAGNE / FC HTE TARENTEISE

ENT CHAUTAGNE	1 but	3 points
FC HTE-TARENTEISE	0 but	0 point

Match N° 54502392 ENT CHAUTAGNE / CŒUR DE SAVOIE

CŒUR DE SAVOIE	5 buts	3 points
ENT CHAUTAGNE	4 buts	0 point

Match n°54502397 A PORTUGAIS CROIX ROUGE / USC AIGUEBELLE Forfait d'AIGUEBELLE

A PORTUGAIS CROIX ROUGE	3 BUTS	3 points
USC AIGUEBELLE	0 but	-1 point



CRITERIUM FEMININ SENIORS

Président : GACHET JACKY 06 12 22 99 82

Responsable : VINIT Carole 07 88 67 32 78

Réunion du Lundi 18 mai 2026

PROPOSITION DE PLANNING POUR LE PRINTEMPS

Vous pouvez inverser les matchs en fonction de votre planning (je n'ai pas tenu compte des réceptions et déplacements)

Entre-le 11/05 ET LE 24/05 :

ENT S DRUMETTAZ 2 – CA YENNE 2

JS CHAMBÉRIENNE 1 – CŒUR DE SAVOIE FOOTBALL 1

Entre-le 25/05 ET LE 14/06 :

FC BAUGES 2 – CHALLES SF 2

JS CHAMBÉRIENNE 1 – AS LE MONTCEL 1

ENT S DRUMETTAZ 2 – FC SUD LAC 2

CA YENNE 2 – MARTHOD SP

Pour rappel, les feuilles de match sont **OBLIGATOIRES**, pour raison d'assurance (blessure ou accident) et pour justifier la pratique « loisir ».

INFO :

TOURNOI ES DRUMETTAZ MOUXY LE 6 JUIN 2026

Inscription et règlement au numéro ci-dessous :

Tél : 07 71 10 48 47 – Morgane PELLEGRIN





COMMISSION TECHNIQUE

Mercredi 20 mai 2026

Contacts :

Julien TRANCHANT - CTF : 06 28 94 53 98 - jtranchant@savoie.fff.fr

Edouard FROGER – CDFA : 06 10 56 18 18 - efroger@savoie.fff.fr

Damien BILLIET - ETD 73 : 06 20 93 38 11 - dbilliet@savoie.fff.fr

Jean Marc GUICHARD - Représentant des éducateurs

Membres de la Commission Technique :

Samir ALKACHEV - Benjamin ALLART - Abdesslem ARAFA - Abdelouahab BOUHABILA - Guillaume BRANDELY - Christian BROCHE - Thomas COSTE - Hugo COURNARIE - Philippe DHERBEYS - Rafik ES SLASSI - Olivier FRESCHI - Cédric GAUTHIER - Malorie GUETAZ - Titouan HELOIRE - Rony IORI - Jimmy JUGLARET - Roger KAPUNDJU - Benoit LAGARDE - Bertrand LECONTE - Jean Christophe LECOQ - Nicolas PANTEGHINI - Alain PAWELEC - Morgane PELLEGRIN - Marc ROULET - Romain VERGER.

NOTE AUX CLUBS

Retrouver les procédures d'inscription sur le site du District de Savoie

Afin de gérer les formations au sein de votre club, vous trouverez le tableau récapitulatif des dates des formations sur le site du District (rubrique formation)

N'hésitez pas à contacter le secrétariat si besoin : district@savoie.fff.fr

Note aux clubs

Nous vous remercions d'inscrire au maximum 2 candidats par club et par formation

Inscription via Portail Clubs OBLIGATOIRE

Objectifs de cette disposition :

- Chaque profil est différent dans son évolution, d'où la nécessité d'identifier des profils prioritaires sur l'instant T au sein du club.
 - Permettre à un maximum de club d'inscrire au moins un candidat sur chaque session.
 - Une des richesses de la formation est de collaborer avec des stagiaires venants d'autres structures.
- Eventuellement vous pouvez inscrire plus de deux candidats mais ils seront relayés sur liste d'attente.

Dans ce cas, merci de nous communiquer la priorité qui doit être respectée.

Merci de votre compréhension

RAPPEL : Pour les candidats possédant une LICENCE DIRIGEANT un certificat médical pour LA PRATIQUE D'ACTIVITE SPORTIVE est OBLIGATOIRE, effectivement ces licences ne couvrent pas la pratique du football. Ce certificat doit être envoyé lors de l'inscription sur la boîte mail du District.



CERTIFICATIONS 2025 – 2026

Certification CFF3 - MAXIMUM 4 candidats

Date : jeudi 21 mai 2026

Lieu : LA MOTTE SERVOLEX

Coût : 60 €

Inscriptions validées : 5

Lionel DA SILVA RODRIGUES (FC CHAMBOTTE)

Nicolas PERCHET (US DOMESSIN)

Eddy RAPHIN (ENTS DRUMETTAZ MOUXY)

Fahami MBAE (FC THONON LES BAINS 74)

Grégory DELONG (AS GRESIVAUDAN 38)

Les convocations et les thèmes à étudier ont été envoyés par mail, avec copie aux clubs le 22 avril 2026





COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Président : René SAILÉ

Réunion du 18 mai 2026

Président : M. René SAILÉ, Port : 07 84 71 06 82

Membres : M. Patrick JANET, Port : 06 64 26 44 76, M. Francis MOREL-BIRON, M. Jean Marc GUICHARD

COURRIER

FC NIVOLET : concernant le nombre de joueurs mutés alignés par le FC PONT lors de différentes rencontres
La commission ne peut donner suite à votre demande, aucune Réserve/réclamation ou évocation n'a été reçue et recevable lors des rencontres citées

RÉCLAMATION D'APRES MATCH

Dossier n° 41 :

Match n°55621801 FC VILLAGONDRAN – E S TARENTEISE 2 coupe CORTADE du 14 mai 2026

ÉVOICATIONS

Dossier n° 40 :

Match n°53975969 CHAMBERY SPORT 73 – C A MAURIENNE seniors D2 du 2 mai 2026

DÉCISIONS

Dossier n° 40 :

Match n°53975969 CHAMBERY SPORT 73 – C A MAURIENNE seniors D2 du 2 mai 2026

Décision paraîtra dans un prochain PV

Dossier n° 41 :

Match n°55621801 FC VILLAGONDRAN – E S TARENTEISE 2 coupe CORTADE du 14 mai 2026

Réserve d'après match concernant la participation de plus d'un joueur équipier premier à la rencontre en rubrique.

Réserve recevable

Après vérification des matchs de l'équipe supérieure de l'E S TARENTEISE (régionale R2), l'équipe de l'ES TARENTEISE 2 est en conformité avec l'article 5 des règlements de la coupe CORTADE.

Par ces motifs, la Commission des Règlements :

- Rejette la réclamation comme non fondée
- Confirme le résultat acquis sur le terrain
- Qualifie l'équipe de l'ES TARENTEISE 2 pour le tour suivant
- Transmet à la Commission compétente pour homologation

D'autre part l'article 49.1.2 indiqué dans votre Réclamation n'apparaît pas dans les statuts et règlements généraux de la FFF version 2025-2026



COMMISSION D'APPEL EN MATIERE DISCIPLINAIRE

Président : Fabien FONTAINE

Lundi 18 mai 2026

CONVOCATION

Objet :

DOSSIER N° 10 : Appel du Club de COGNIN SP et du Comité de direction du District de Savoie de Football contre la décision de la commission de discipline parue dans le PV n° 767 du mercredi 6 mai 2026 concernant le Match N° 53998451 – CA MAURIENNE 2 - COGNIN SP 2 – SENIORS D4 – POULE B – Du 26/04/2026

Les personnes concernées sont convoquées devant la Commission d'Appel en Matière Disciplinaire du District de Savoie de Football,

Le jeudi 28 mai 2026 à 18h45

Au siège du district de Savoie de Football – Maison des Sports
90, Rue Henri Oreiller – parc de Buisson-Rond
73000 CHAMBÉRY

La Commission rappelle que la présence des personnes convoquées est obligatoire et que les licences et les pièces d'identité seront réclamées.

La Commission rappelle qu'à cette audition, vous pouvez éventuellement être accompagné du Conseil de votre choix en ayant prévenu au préalable la commission et qu'en cas de problème grave vous empêchant de vous déplacer, à défaut, vous pouvez vous faire représenter par la personne de votre choix, dûment mandatée ou produire vos observations écrites.

Par ailleurs, conformément aux droits de la défense, nous vous rappelons que vous disposez du droit de faire des déclarations, de répondre aux questions posées ou de se taire.

La commission demande aux personnes convoquées d'attendre dans le hall d'entrée de la Maison des Sports. Un membre de la Commission d'Appel viendra vous accueillir afin de vous rendre à la salle d'audition.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleures salutations.

**Le Président de la Commission,
M. FONTAINE**



CONVOCAATION

Objet :

DOSSIER N° 9 : Appel du Club de US GRAND MONT LA BATHIE et du Comité de direction du District de Savoie de Football contre la décision de la commission de discipline parue dans le PV n° 767 du mercredi 6 mai 2026 concernant le Match N° 53998407 – US MODANE 1 – US GRAND MONT LA BATHIE 1 – SENIORS D3 – POULE B – Du 26/04/2026

Les personnes concernées sont convoquées devant la Commission d'Appel en Matière Disciplinaire du District de Savoie de Football

Le jeudi 28 mai 2026 à 19h15

Au siège du district de Savoie de Football – Maison des Sports
90, Rue Henri Oreiller – parc de Buisson-Rond
73000 CHAMBÉRY

La Commission rappelle que la présence des personnes convoquées est obligatoire et que les licences et les pièces d'identité seront réclamées.

La Commission rappelle qu'à cette audition, vous pouvez éventuellement être accompagné du Conseil de votre choix en ayant prévenu au préalable la commission et qu'en cas de problème grave vous empêchant de vous déplacer, à défaut, vous pouvez vous faire représenter par la personne de votre choix, dûment mandatée ou produire vos observations écrites.

Par ailleurs, conformément aux droits de la défense, nous vous rappelons que vous disposez du droit de faire des déclarations, de répondre aux questions posées ou de se taire.

La commission demande aux personnes convoquées d'attendre dans le hall d'entrée de la Maison des Sports. Un membre de la Commission d'Appel viendra vous accueillir afin de vous rendre à la salle d'audition.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleures salutations.

**Le Président de la Commission,
M. FONTAINE**



COMMISSION DES ARBITRES

Président : Daniel DESMARIEUX 06 75 93 17 52

Vice – Président Jacky MESTACH : 06 15 20 07 75

RESPECTONS NOS ARBITRES
Sans arbitre pas de match

Réunion du Lundi 18 mai 2026

La CDA

Présents : Mrs Daniel DESMARIEUX, Jacky MESTACH, Remi LEFEBVRE, Alphonse LOMBARD,

Excusés : Mrs Evan BONTRON, Luc ALIX, Gérard SOTO, Emmanuel BONTRON (membre CRA LIGUE AURA),

COURRIERS, MAILS

Mail, Courrier Observateur/Accompagnateur

-M. Cyril MONGAZON (AS BOZEL), fiche de frais d'arbitrage (match non joué) du 09/05/26, en U17 match : JSC / LA SAVOYARDE

-M. Ahamada MADI (indépendant), Signale et donne ces explications sur arrivée tardive sur rencontre en U18 FEM du 16/05/26

-M. Aissa BEKSAS (C S F), dossier médical 2026/2027

Mail, Courrier Observateur/Accompagnateur

-M. Jacky MESTACH observation sur M. Dylan ROIGNAU (ES TARENTOISE), du 10/05/26

CONVOCATION ARBITRE / CDA - SAISON 2025 / 2026

La Commission des Arbitres, convoque officiellement :

-le lundi 01 JUIN 2026 à 18h00 : M. Baddi BOUKHATEM (FC NIVOLET) pour dossier le concernant

-le lundi 01 JUIN 2026 à 18h30 : M. Aymen OUTMANI (A S UGINE) pour dossier le concernant

-le lundi 01 JUIN 2026 à 19h00 : M. Johnny MULLER (FC SUD LAC) pour dossier le concernant

Extrait du règlement intérieur de la CDA de SAVOIE :

En cas de convocation, l'arbitre a la possibilité de se faire assister par la personne de son choix



RAPPEL DESIGNATION / STATUT D'ARBITRAGE - SAISON 2026 / 2027

Se mettre aux normes du statut d'arbitrage. Petit rappel « CLUB / ARBITRE »

Car en fin de saison, certains de vos arbitres ne pourront pas compter conformément au statut d'arbitrage, si certains critères ne sont pas remplis:

-1 Match pas effectué dans les 3 dernières journées de championnat

-Le nombre de match à effectuer (norme du statut d'arbitrage),

**Egalement au regard du bilan de la commission des arbitres, l'annonce d'absence aux désignations ainsi que les indisponibilités et celles hors délai de beaucoup d'arbitres sont de plus en plus importante.*

Un bilan qui pourrait avoir un impact de non-couverture au statut d'arbitrage de la saison.

INDISPONIBILITES ARBITRES - SAISON 2026 / 2027

MONGAZON Cyril Indisponible le 24/05/2026 de 12H à 23H30 Convenance personnelle
PINET Romuald Indisponible du 22/05/2026 au 26/05/2026 Congés
DECKER Yannick Indisponible du 06/05/2026 au 23/05/2026 Raison personnelle
CAUCHETEUX Didier Indisponible du 01/09/2025 au 30/06/2026 Raison personnelle
NDIAYE Jacques Indisponible du 01/04/2026 au 30/05/2026 Convenance personnelle
BENOIT Remi Indisponible du 01/05/2026 au 31/05/2026 Raison personnelle
BEKSAS Aissa Indisponible du 09/05/2026 au 30/05/2026 Samedi de 07H30 à 18H Convenance personnelle
SAGNIER Bastien Indisponible du 23/05/26 au 24/05/2026 Raison professionnelle
GUENTRAH Cherif Indisponible 05/03/202625/07/2026 de 07H30 à 23H30 Raison médicale
LAMBERLIN Yann Indisponible du 15/05/2026 au 23/05/2026 le Samedi Congés
KHAJJOU Acel Indisponible du 02/02/2026 au 15/06/2026 Raison personnelle
ABADDAR Salim Indisponible du 01/03/2026 au 30/06/2026 le Dimanche Convenance personnelle
BENASSAI Lucas Indisponible le 24/05/2026 Convenance personnelle
BOUCHER Damien Indisponible du 23/05/26 au 24/05/2026 Congés
BENKEMOUCHE Hamza Indisponible le 24/05/2026 Convenance personnelle
MICHON Séverine Indisponible le 24/05/2026 Convenance personnelle
VANDURME Nathan Indisponible du 23/11/2025 au 30/06/2026 Raison personnelle
DONNEAUD Grégoire Indisponible le 24/05/2026 Convenance personnelle
SBARTAI Hamza Indisponible le 23/05/2026 Raison professionnelle ou scolaire
BELLIR Abdelhamid Indisponible du 08/03/2026 au 30/06/2026 le Samedi Raison professionnelle ou scolaire
PAROLINI Angelo Indisponible du 23/05/2026 au 25/05/2026 Convenance personnelle
TAYLOR Felix Indisponible du 23/05/2026 au 24/05/2026 Convenance personnelle
EL BOUZIANI Younes Indisponible du 11/01/2026 au 11/07/2026 Raison professionnelle ou scolaire
AL BAHRAOUI Ismaël Indisponible du 23/05/2026 au 24/05/2026 Convenance personnelle
AYDOGAN Emir Efe Indisponible du 03/02/2026 au 03/06/2026 Convenance personnelle
CHAPPERT Laurent Indisponible le 23/05/2026 de 17H à 23H30 Raison professionnelle
DE NARDI Nathan Indisponible du 01/01/2026 au 30/06/2026 Raison professionnelle ou scolaire
JUNG Louis Indisponible du 22/05/2026 au 25/05/2026 Congés
REIGNIER Maxime Indisponible le 23/05/2026, Raison personnelle
MAAMRI Said Indisponible le 24/05/2026, Convenance personnelle
TASSART Benoit Indisponible du 16/04/2026 au 16/07/2026 Raison personnelle
TSONEV Ivana Indisponible le 23/05/2026 de 07H30 à 13H30 Convenance personnelle
LEBRETON POTHIN Evan Indisponible du 22/05/2026 au 25/05/2026 Raison professionnelle ou scolaire
TEIXEIRA Ines Indisponible le 24/05/2026 Convenance personnelle
DE LEO Rubens Indisponible du 18/04/2026 au 09/07/2026 Convenance personnelle
BOUCHELACHEM Semchdine Indisponible du 16/05/2026 au 30/05/2026 Congés
MARTINET Yohan Indisponible du 06/09/2025 au 06/11/2026 Raison personnelle
SMAILI Mohamed Indisponible le 23/05/2026 de 07H30 à 16H30 Raison professionnelle
DUPAYS Christophe Indisponible du 19/05/2026 au 31/07/2026 Raison personnelle



SERBI Saïd Indisponible du 23/05/2026 au 24/05/2026 Congés
BUISSON RAVE Lenny Indisponible du 23/05/2026 au 25/05/2026 Convenance personnelle
OUTMANI Aymen Indisponible du 15/05/2026 au 17/07/2026 le Dimanche de 07H30 à 13H30 Raison professionnelle
ANTUNES Ugo Indisponible du 18/02/2026 au 30/06/2026 Convenance personnelle
FOFANA Makan Indisponible du 10/03/2026 au 10/07/2026 Raison professionnelle ou scolaire
MEUNIER Laurine Indisponible du 01/05/2026 au 29/05/2026 Congés
OLAGNON Arthur Indisponible du 23/05/2026 au 24/05/2026 Convenance personnelle
LE BOLLOC'H LENDERS Livio Indisponible du 23/05/2026 au 24/05/2026 Raison professionnelle
ACHALHI Mohamed Indisponible du 01/04/2026 au 25/05/2026 Raison professionnelle
DONNEAUD Aglae Indisponible du 25/04/2026 au 31/05/2026 Raison professionnelle ou scolaire
HAILLOUD Lucie Indisponible du 23/05/2026 au 24/05/2026 Raison professionnelle ou scolaire
CORVERA Vanesa Indisponible du 31/03/2026 au 30/06/2026 Convenance personnelle
SIMON Axelle Indisponible du 09/05/2026 au 30/06/2026 Convenance personnelle
PALIQI Rozana Indisponible du 14/11/2025 au 15/06/2026 Convenance personnelle

NB Arbitres « indisponible » 51 sur 159

REGROUPEMENT des ARBITRES STAGIAIRES – SAISON 2025 / 2026

RETOUR D'EXPERIENCE ARBITRAGE



Séance FIA n°8 Suivi et Fidélisation Saison 2025/2026

A l'attention des Arbitres "Stagiaire" des Présidents de club, ainsi que les Parents
(pour les arbitres stagiaires mineurs)

Module de formation: séance 8 de la FIA (rappel Obligatoire)

Ce module de formation Initiale d'Arbitrage.
Se déroulera à la date du : **vendredi 22 mai 2026**
A **18h30**

(Amphithéâtre de la maison du sport)

90 Henri OREILLER
73000 CHAMBERY



Saison 2025/2026

Ce module sera suivi de la remise officielle des Ecussons 'Arbitre'
En présence du Président du District de Football de SAVOIE

M. Didier ANSELME

Des membres du Comité Directeur du District
Du Président de la Commission Départementale des Arbitres de SAVOIE
Des membres de la Commission des Arbitres
Du Président de l'UNAF SAVOIE

Les stagiaires convoqués :

Melles Inès TEIXIERA (CSF), Axelle SIMON (CSF), Aglaé DONNEAUD (CSF), Selina YAKIMOV (CSF), Lily DA COSTA ABREU (LA MOTTE SERVOLEX), Tess BOUVIER BODINI (TARENTOISE), Lucie HAILLOUD (LA MOTTE SERVOLEX), Maely REGENT (TARENTOISE), Ivana TSONEV (LA MOTTE SERVOLEX)

Mrs Djibril CHAIB DRAA (FC PONT), Amir KADDOUR (NIVOLET), Jawed BENALI (J S C), Adel ZOUAZ (COGNIN), Nassim BELAROUCI (NIVOLET), Rubens DE LEO (NIVOLET), Mathis GUILLAUD (ST ANDRE LE GAZ), Taho DUMONT (LA MOTTE SERVOLEX), Milan MAURIZIO (CHAMBOTTE), Safouhaine ZAROURI (NIVOLET), Gwendal FOSSORIER (CHAMBOTTE), Arthur OLAGNON (VAL D'HYERE), Lenny BUISSON-RAVE (CHAMBOTTE),

Badii BOUKHATEM (NIVOLET), Yannick DECKER (ST PIERRE SPORT), Jacques N'DAYE (NIVOLET), Florentin RAMEAU (ST BALDOPH), Lucas BENAÏSSA (AIGUEBELLE), Sofiane BOUDRA (AIX LES BAINS), Laurent CHAPPERT (VILLARGONDRAN), Théo MOLLIER BILLET (UGINE), Cyril MONGAZON (BOZEL), Jacques SERNA (VILLARGONDRAN), Melih SOY (LE HAUT DE CHAMBERY), Tristan TRILLAT (DOMESSIN)

RENOUVELLEMENT DOSSIER LICENCE ARBITRE - SAISON 2026 / 2027



À L'ATTENTION DES ARBITRES ET DES CLUBS

La Commission de District de l'Arbitrage informe les arbitres et les clubs que **le dossier de renouvellement de la licence arbitre** pour la saison 2026/2027 va être disponible.

Pour les arbitres âgés de moins de 18 ans (au 1er juillet 2026)

Vous devez remplir le questionnaire ci-dessous et le renvoyer dûment rempli avec l'ensemble des documents demandés pour votre dossier de renouvellement de licence.

- [DMA Questionnaire mineur 2026-2027 \(moins de 18 ans\)](#)

Si vous répondez « OUI » à au moins une des questions du questionnaire santé, vous devrez passer une visite médicale afin de remplir le

- [DMA et Notice examen 2026/27](#)



L'EXAMEN OPHTALMOLOGIQUE n'est pas obligatoire pour un jeune arbitre District

Nous vous rappelons que si le questionnaire n'est pas correctement complété, votre dossier sera renvoyé.

Pour les arbitres âgés de 18 ans à 34 ans (au 1er juillet 2026)

Les arbitres âgés de 18 ans à 34 ans sont soumis à la même procédure que les joueurs majeurs concernant l'examen médical (dossier médical arbitre « DMA » tous les 3 ans et questionnaire pour les deux autres années).

Le cycle dure 3 ans : un DMA suivi de deux « QS-SPORT > DMA – QS – QS – DMA

- DMA Questionnaire majeur 2026-2027 (18 à 34 ans)

Sinon, si au moins une réponse « OUI », vous devrez fournir un DMA

L'échographie cardiaque est toujours **obligatoire**. Les arbitres officiels qui ne l'ont pas encore faite devront la joindre au dossier médical.

L'EXAMEN OPHTALMOLOGIQUE n'est pas obligatoire pour un arbitre Séniors District

Pour les arbitres âgés de 35 ans et plus (au 1er juillet 2026)

Vous devez remplir un dossier médical arbitre [dma-unique-l-d-notice-exam-26](#) et faire un ECG de repos + une Epreuve d'effort à visée cardiologique.

L'échographie cardiaque doit être réalisée au moins une fois dans sa vie. Si ce n'est pas le cas, vous devrez réaliser cet examen pour valider votre dossier médical. Sans la réalisation de votre échographie cardiaque, votre dossier ne pourra pas être validé et aucun délai supplémentaire ne sera accordé.

Rappel : l'examen ophtalmologique est réservé uniquement aux arbitres de ligue

Quelques conseils pour remplir votre dossier médical :

Merci de veiller à remplir uniquement les informations vous concernant.

Exemple : Si vous avez seulement le dossier médical à compléter, merci de ne pas nous renvoyer le questionnaire santé.

Soyez vigilant à ne pas confondre les questionnaires de santé : il en existe un pour le moins de 18 ans et un pour les 18 à 34 ans.

Une fois le dossier complet, il conviendra de le déposer sous pli confidentiel directement au siège du District ou l'envoyer uniquement par voie postale (confidentialité des informations) à l'adresse suivante :

Commission des Arbitres

District de SAVOIE

90 rue Henri OREILLER

73000 CHAMBERY

Nous vous invitons à faire cette démarche le plus tôt possible, pour être libéré de ces contraintes administratives ainsi que pour le bon fonctionnement des désignations de début de saison.

Le délai de rigueur est fixé 15 Aout 2026

Le dossier médical doit être envoyé par l'arbitre au district alors que la demande de licence est à faire par le club d'appartenance via footclubs.

Nous vous rappelons que votre licence doit obligatoirement être validée pour être désigné.

Pour information, la demande de licence doit être effectuée de façon dématérialisée (case à cocher par votre club d'appartenance) **avant le 31 août 2026, délai de rigueur.**

Important : une fois la demande de licence saisie sur Footclubs, le dossier médical doit être transmis sous 60 jours, à défaut, la licence est supprimée, laquelle devra être saisie à nouveau, entraînant une nouvelle date d'enregistrement, ce qui peut entraîner la non-comptabilisation de l'arbitre au titre du Statut de l'Arbitrage renouvelant dans son club, après le 31 Août 2026. (R.G FFF Art. 33 statut de l'arbitrage).

DATES A RETENIR

Vendredi 22 mai : Formation FIA (séance 8) et remise d'écusson aux stagiaires



COMMISSION PRÉVENTION et ÉTHIQUE

Président : Alain CAREGLIO

Réunion du Lundi 18 mai 2026

CAMÉRA EMBARQUÉE

Liste des matchs **dit sensibles et ou à enjeux** avec caméras embarquées sur les arbitres

Journée 21

Samedi 23/05 :

- U17 Match n° 55416367 US LA RAVOIRE 1 – US CHARTREUSE GUIERS 1

Dimanche 24/05 :

- D1 Match n° 53976739 US AIGUEBELLE 1 - VILLARGONDRAN 1
- D2 Match n° 53975594 US CHARTREUSE GUIERS 1 – FC DU NIVOLET 1
- D4 poule A Match n° 53975723 CA YENNOIS 2 – FC PONT 1

L'établissement de cette liste est basé sur les éléments recueillis auprès des commissions, Discipline, Rapport et signalement des arbitres ...

Rappel important :

- Les joueuses et/ou joueurs s'opposants à cette initiative nationale ne **pourront pas participer** aux rencontres.
- La commission ne peut, en aucun cas, communiquer les images, qui seront déposées sur le serveur fédéral pendant 30 jours et seront utilisées aux besoins des commissions disciplinaires, appels ou judiciaires, si plaintes déposées par arbitres et/ou clubs.



COMMISSION DE DISCIPLINE

Président : Pascal ELHOMBRE 06 83 86 81 52

Réunion du lundi 18 mai 2026

Présents : Pascal ELHOMBRE - Patrick GALLET – Sophie LEFEVRE

Présents non élus : Pierrette CATANIA - Mohamed DAIF – Sandra FONTI – Mario LAURENCIN

INFORMATION AUX CLUBS

Nous rappelons à tous les clubs que dans la mesure où la tablette est signée il y a un onglet où vous cliquez :

➤ Je déclare avoir pris connaissance.

Seuls les arbitres sont habilités à nous faire modifier les erreurs sur la tablette.

Les supporters ou spectateurs apportent leur soutien et leurs encouragements à leur équipe, sans agressivité, ni insultes à l'égard de leurs homologues adverses, pour que chacun puisse apprécier le spectacle en toute sérénité. L'attitude des spectateurs et supporters doit s'inscrire dans la convivialité et le bon état d'esprit.

POUR INFORMATION

Les sanctions prononcées seront consultables pour les clubs, sur FOOTCLUBS, et pour les licenciés, sur leur espace personnel « Mon espace FFF ».

La présente décision est susceptible de recours devant l'organe compétent (Ligue : sanction égale ou supérieure à un an, District : inférieure à un an) selon les dispositions de l'Article 3.1.1 du règlement disciplinaire dans un délai de 7 jours suivant sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'Article 3.4.1. du Règlement disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Compte-tenu des impératifs liés au bon déroulement et à l'équité sportive, la Commission de Discipline décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel de cette sanction.

Le Président de la Commission de Discipline,
Pascal ELHOMBRE

La Secrétaire de la Commission de Discipline,
Pierrette CATANIA

IMPORTANT

La Commission de Discipline rappelle : les membres de la Commission faisant partie d'un club ne prennent pas part aux décisions concernant leur club et les clubs étant en compétition avec le club.

Il est possible de venir consulter des dossiers au District : prévenir avant le Président de la commission de discipline ou la Secrétaire de la commission de discipline. La Commission reste disponible le lundi entre 18h à 19h. Les dossiers sont consultables uniquement en présence d'une personne de la commission.

IMPORTANT : la commission rappelle que toute absence à une convocation, audition doit être OBLIGATOIREMENT justifiée au plus tard le lundi midi. UN JUSTIFICATIF = ATTESTATION. Sans véritable justificatif, la commission amendera 35€ par personne absente.



IMPORTANT : la commission insiste sur le point suivant : tout écrit à destination de la commission de discipline doit être envoyé par mail avec la messagerie du club et signé obligatoirement, pour les courriers, l'en tête du club est obligatoire.

IMPORTANT : la commission de discipline insiste sur le point suivant : tout club demandant le report d'une audition, d'une convocation sera systématiquement refusé. Une dérogation peut être octroyée en cas de force majeure.

POUR RAPPEL

Toutes les convocations, suspension à titre à conservatoire, compte rendu sont envoyés par Notifoot. Ces documents sont à lire par les clubs sur la messagerie officielle du club. Les présidents des clubs sont systématiquement conviés en cas d'audition ou de convocation, étant considérés comme ayant droit.

POUR INFORMATION

Vous trouverez après chaque réunion de la Commission de Discipline, un tableau faisant apparaître les suspensions fermes prononcées.

Dans ce tableau, n'apparaît pas l'identité des personnes sanctionnées, afin de ne pas être en désaccord avec la C.N.I.L.

Commission de Discipline du 18 mai 2026 - Extraction des sanctions suspensions fermes						
Date réunion	Compétition	Rôle	Nom de club	Date match	Libellé décision	Date d'effet
18/05/2026	D3	Joueur	A.S. NOVALAISIE	10/05/2026	1 Match Ferme par révoc sursis	25/05/2026
18/05/2026	U17 D2	Joueur	ENT. FOOTBALL CHAUTAGNE	09/05/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	25/05/2026
18/05/2026	U17 D2	Joueur	ENT. FOOTBALL CHAUTAGNE	09/05/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	25/05/2026
18/05/2026	D2	Joueur	ENT. FOOTBALL CHAUTAGNE	10/05/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	25/05/2026
18/05/2026	D1	Joueur	ENT. S. DE TARENTEISE	10/05/2026	1 Match Ferme par révoc sursis	25/05/2026
18/05/2026	D5	Joueur	ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY	10/05/2026	Auto suff pas rapport arbitre	11/05/2026
18/05/2026	D1	Joueur	F. C. CHAMBOTTE	10/05/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	25/05/2026
18/05/2026	D4	Joueur	F.C. DU NIVOLET	10/05/2026	2 MF dont Auto+1 match avec sursis	11/05/2026



Foot SAVOIE



PV N° 769 du 20 mai 2026

18/05/2026	D4	Joueur	F.C. ST BALDOPH	10/05/2026	Suspendu jusqu'à comparution ou décision	18/05/2026
18/05/2026	D3	Joueur	F.C. ST BALDOPH	10/05/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	25/05/2026
18/05/2026	U20 DISTRICT	Joueur	F.C. ST BALDOPH	09/05/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	25/05/2026
18/05/2026	D3	Joueur	F.C. ST MICHEL SP.	10/05/2026	Auto suffisant	11/05/2026
18/05/2026	D3	Entraîneur	F.C. ST MICHEL SP.	10/05/2026	Auto + 1 match avec sursis	11/05/2026
18/05/2026	D1	Joueur	F.C. VILLARGONDRAN	10/05/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	25/05/2026
18/05/2026	D2	Joueur	FC DE HAUTE TARENTEISE	10/05/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	25/05/2026
18/05/2026	U15 D1	Joueur	GROUPEMENT JEUNES DE L'AVANT-PAYS SAVOYARD	10/05/2026	Auto suff pas rapport arbitre + 1match avec sursis	11/05/2026
18/05/2026	D1	Joueur	ST PIERRE SPORT FOOTBALL	10/05/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	25/05/2026
18/05/2026	D3	Joueur	U.S. CHARTREUSE GUIERS	10/05/2026	1 Match Ferme par révoc sursis	25/05/2026
18/05/2026	D3	Joueur	U.S. GRIGNON	10/05/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	25/05/2026
18/05/2026	D2	Joueur	U.S. LA MOTTE SERVOLEX	10/05/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	25/05/2026
18/05/2026	D4	Entraîneur	U.S. LA MOTTE SERVOLEX	10/05/2026	Suspendu jusqu'à comparution ou décision	18/05/2026
18/05/2026	D2	Joueur	U.S. LA RAVOIRE	10/05/2026	1 Match Ferme par révoc sursis	25/05/2026
18/05/2026	U15 D1	Joueur	U.S. LA RAVOIRE	10/05/2026	Auto suff pas rapport arbitre	11/05/2026
18/05/2026	D2	Joueur	U.S. LA RAVOIRE	10/05/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	25/05/2026



ANNEXES

- Rencontres
- Amendes administratives
- Sommes dues au 29 avril 2026
- Lutte contre les violences
- Formation Bénévoles PSA Savoie

